EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS

Délibération n° D 2025-03-05/06

Date de la séance : 5 mars 2025

Date de la convocation : 21 février 2025

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID: 038-213800154-20250305-D20250305_06-DE

Auteur = Martial SIMONDANT - Maire

Nombre de conseillers en exercice: 18
Nombre de membres présents: 12
Nombre de pouvoirs: 1
Nombre de suffrages exprimés: 13

VOTES:

Contre: 0 Pour: 13 Abstentions: 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la

préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

<u>Présents</u>: SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian,

GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir: LAMOURY Michelle donne pouvoir à CHAUVIN Pascal

Absents: GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste,

JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence,

SERVICE PERISCOLAIRE - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant que le planning du périscolaire a fait ressortir le fait qu'un agent effectue régulièrement des heures complémentaires ;

Considérant que la prise en compte de ces heures répond à un objectif de fidélisation de l'agent en place en lui permettant notamment de bénéficier du régime de retraite CNRACL;

Il est proposé la modification de postes suivante :

Suppression		Création	
Adjoint d'animation	27.10/35ème	Adjoint d'animation	28.43/35 ^{ème}

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- > ACCEPTE les modifications présentées ci-dessus à compter du 1er avril 2025,
- > **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- > **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité.
- ➤ CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces correspondantes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire Martial SIMONDANT La secrétaire de séance Suzanne GUETAT